



# Stage de Formation syndicale : Agir dans son école, son établissement & Préparer les élections professionnelles

## ➡ Pourquoi participer à cette journée

**Agir syndicalement quand on adhère à la CGT-Educ'Action 13.**

Ce stage est organisé afin d'aider les syndiqué-e-s à faire valoir les droits syndicaux dans l'établissement, à jouer un rôle dans la vie des établissements.

### Contenu du stage :

- connaître les droits syndicaux et les faire vivre dans son école, son établissement
- comprendre son syndicat et y prendre sa place
- les outils pour aider, défendre et mobiliser les collègues,
- tout savoir sur le fonctionnement du CA, des écoles
- comment voter et faire voter aux prochaines élections professionnelles
- d'autres questions sont susceptibles d'être abordées selon vos demandes



## Lundi 10 novembre 2014

de 9 à 17h,

## Lycée L'estaque, Marseille

### ➡ Pour participer à la formation syndicale

Cette journée est ouverte à tou-te-s les syndiqué-e-s ou personnels de l'éducation intéressé-e-s.

**Le congé pour formation syndicale est un droit. Il est accordé sur demande des salarié-e-s :** vous devez simplement déposer une demande d'autorisation d'absence pour formation syndicale un mois avant soit le 10 octobre au plus tard.

Au verso, le modèle de demande d'autorisation d'absence à déposer auprès de votre supérieur hiérarchique.

**N'hésitez pas à nous contacter pour plus de précisions ou si vous n'avez pas pu déposer celle-ci dans les délais.**

Signalez votre présence au stage et vos attentes en vous inscrivant sur notre site

NOM :  
Prénom :  
Etablissement ou école :  
Adresse :

A Marseille le

2014

Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille  
S/C du chef d'établissement ou de l'IEN

**Objet : demande de congé pour formation syndicale  
pour la journée du 10 novembre 2014**  
*en référence à l'article 34 de la loi 84-16 du 11.01.84  
ou à de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative  
à l'attribution aux agents non titulaires de l'État  
du congé pour la formation syndicale et du décret 84-474 du 15 juin 1984*

**Monsieur le Recteur,**

J'ai l'honneur de solliciter l'autorisation de participer à une journée de formation syndicale organisée par la CGT Educ'Action 13 dans le cadre de la formation économique, sociale et syndicale.

Cette journée est placée sous l'égide de « La formation syndicale CGT » organisme agréé à dispenser cette formation.

Elle aura lieu le 10 novembre 2014 de 9h à 17h, au lycée L'estaque, 310 rue Rabelais, 13016 Marseille.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, l'expression de mes salutations distinguées.

**Signature :**

*La demande de congé doit être faite par écrit un mois avant la date de début de formation.  
Le congé est réputé accordé en l'absence de réponse au plus tard 15 jours avant le début du stage.*